

Lignes directrices sur l'égalité et les droits de l'homme en tant qu'objectif transversal

**Siemenpuu – Fondation pour la Coopération des Mouvements Sociaux sr
Mars 2022**

Comme l'un de ses cinq objectifs transversaux ¹, la Fondation Siemenpuu vise à promouvoir l'égalité et les droits de l'homme dans ses décisions de financement et son travail global.

La Fondation Siemenpuu s'engage à respecter le principe de l'indivisibilité des droits de l'homme : tous les droits de l'homme ont un statut égal et ne peuvent être classés par ordre hiérarchique. Par exemple, les droits aux ressources naturelles, à la terre, à l'alimentation, à l'eau, aux moyens de subsistance durables, à la santé, au logement, à l'hétérogénéité culturelle et à la participation sont promus simultanément, et, aussi conjointement avec les objectifs environnementaux. Le changement climatique et la destruction de la biodiversité sont de graves menaces pour les droits de l'homme. La réalisation de nombreux droits de l'homme dépend d'une riche biodiversité et d'un environnement propre, sain et durable, ce qui est également un droit de l'homme.

Toute personne devrait avoir le droit de participer à la prise de décision concernant son environnement, à la fois en tant qu'individu et en tant que représentant de sa communauté. Toutes les initiatives communautaires, y compris les projets soutenus par la Fondation Siemenpuu doivent être basées sur leur Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP).

La Fondation Siemenpuu a pour objectif de s'attaquer aux diverses formes de la discrimination multiple, qui peuvent se manifester dans l'interrelation, par exemple, de l'âge, du sexe, de l'origine ethnique, du handicap et de la religion. L'égalité des chances de participer, être entendu et vu dans la planification et la mise en œuvre des projets doit être assurée, ainsi que de garantir les conditions d'une jouissance égale des résultats des projets. En matière de non-discrimination, le principe « ne pas nuire » est la norme minimale pour les projets financés par La Fondation Siemenpuu.

En ce qui concerne l'égalité, la Fondation Siemenpuu met l'accent sur les droits des femmes et des personnes en situation de handicap. Dans le cadre de ses exigences de financement de projets, la Fondation Siemenpuu attend des femmes qu'elles occupent des postes de décision au sein de l'organisation candidate. Tous les projets financés doivent aborder l'égalité des sexes et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Si nécessaire, les bénéficiaires sont invités à fournir des plans plus détaillés à ce sujet au début du projet.

Lors du suivi et du rapport d'un projet, le nombre de bénéficiaires doit être désagrégé par sexe. Il est également encouragé d'estimer la proportion de bénéficiaires en situation de handicap. L'égalité devrait également être examinée en termes d'objectifs et d'indicateurs de performance, en utilisant par exemple les rapports de cas.

¹ Voir [les lignes directrices et critères de financement](#) de Siemenpuu pour plus d'informations.

Afin de faciliter la prise en compte de l'égalité des sexes et de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les projets, la Fondation Siemenpuu a élaboré des [notes d'orientation sur l'égalité des sexes](#) et [l'inclusion des personnes en situation de handicap](#) pour les candidats et les bénéficiaires.